



Retour au pays d'origine avec titre séjour périmé

Par **charly003**, le **18/05/2011** à **04:36**

Bonjour,

Je souhaite poser une question qui a peut être été déjà posée mais dont je ne voit pas de reponse si c'est le cas. Sinon, voici ma question: j'aimerais savoir si c'est possible pour un étudiant qui a fini les études, titre de séjour périmé et qui est rester quelques mois sans titre de séjour, de rentrer au pays? comment se déroule le controle des étrangers quittant le territoire francais à l'aéroport? Puis je rentrer dans mon pays sans problèmes ou fichage qui pourrai m'empêcher de revenir eventuellement en france? Au point de controle à la sortie du territoire francais, la police verifie -t-il seulement le titre de voyage (passeport) ou verifie t-il la possession d'un titre de séjour (alors que l'étranger quitte la france).

Merci de me renseigner sur les problèmes eventuel qu'il peut avoir en cas de controle de la possession ou pas du titre de séjour.

MERCI

Par **vnminhorl**, le **04/06/2013** à **12:20**

Bonjour,

Etudiante dans la même situation que la vôtre, je souhaiterais savoir comment s'est passé votre départ au pays. Pourriez-vous s'il vous plait me dire si la police aux frontières vous a posé un problème ce jour là?

Merci d'avance de votre retour,

Cordialement,